

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR RÉITÉRATION

L'adjudication aura lieu le mardi 16 juin 2026 à 14h00

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93), Immeuble Européen – 7^{ème} étage – salle G – 1 Promenade Jean Rostand – 93000 BOBIGNY

EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier sis à **SEVRAN (93)**

1 allée Maryse Hilsz

Cadastré section CH n° 52

LOT N° 96 : **UN APPARTEMENT de 55,97 m²** dans le bâtiment T1, au 16^{ème} étage comprenant : entrée et hall, deux penderies, cuisine, salon, balcon, couloir, une chambre, WC, salle de bains.

Les lieux sont loués.

Cette vente a lieu à la requête du **Syndicat des Copropriétaires RESIDENCE TOUR T1 ALICE** située 1 Allée Maryse Hilsz à 93270 SEVRAN, représenté par son syndic en exercice la Société 2ASC IMMOBILIER, venant aux droits de la Société Assistance et Gestion de Copropriété (AGCOP), SAS prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés 6 Rue René Dubos, 95410 GROSLAY, ayant pour Avocat Me Jean-Claude GUIBERE, Avocat au Barreau de la Seine St Denis.

MISE À PRIX : 20.000 €

(VINGT MILLE EUROS)

(Précédemment adjudgé 55.000 €)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATIONS : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à BOBIGNY, le 5 mai 2026, par l'Avocat poursuivant, Signé Me Jean-Claude GUIBERE.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

► À Maître **Jean-Claude GUIBERE**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 34 rue de Bourgogne (93000) BOBIGNY, **TEL. 01.48.969.969**, **Courriel** : cabinet.guibere@guibere.com, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente ► À Maître **Jean Marc HUMMEL**, Avocat au Barreau de PARIS, Membre de la **SELARL « G2&H »**, demeurant 32 rue des Vignes – 75016 PARIS – Tél. 01.47.27.04.94 ► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (RG 25/00195) ► Sur INTERNET : www.vench.fr

Visite le **vendredi 5 juin 2026 de 12h00 à 12h30**